

Crédit supplémentaire de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse

1. INTRODUCTION

Le 30 juin 2014, le Conseil de Ville a accepté la demande de crédit de Fr. 1'715'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique sur le seuil existant de la Grande Ecluse. Trois événements majeurs ont influencé négativement le déroulement de ce chantier, à savoir :

- 1) une situation géologique inattendue, malgré des sondages effectués dans le cadre de *Delémont marée basse*, avec présence de molasse et de karsts dans le cours d'eau entraînant des travaux spéciaux conséquents en régie ;
- 2) deux inondations en date des 5 janvier et 2 mai 2015 ;
- 3) des adaptations diverses du projet qui sont détaillées ci-dessous.

Ces trois événements génèrent un dépassement brut du crédit initial demandé au Conseil de Ville à hauteur présumée de Fr. 650'000.- HT. A ce jour, divers effets financiers positifs ne sont toutefois pas compris dans ce montant, notamment le remboursement des assurances pour les deux inondations. Les négociations sont toujours en cours entre différentes assurances.

Le chantier n'étant pas totalement terminé, une part devisée est intégrée dans la présente demande de dépassement. A l'heure du décompte final, le Conseil communal présentera le détail définitif de ce crédit. L'Exécutif a cependant tenu à informer, dans les meilleurs délais, le Conseil de Ville de la situation actuelle. A noter que la succession de ces trois événements n'a pas permis aux SID une demande de dépassement préalable.

2. INFLUENCES FINANCIERES DES EVENEMENTS

2.1. Situation géologique

La situation géologique de la Grande Ecluse a été estimée sur la base de sondages réalisés dans le cadre de *Delémont marée basse*. C'est sur la base de ceux-ci que les coûts de génie civil ont été devisés en vue de la demande de crédit présenté au Conseil de Ville le 30 juin 2014. La décision de ne pas procéder à des sondages complémentaires dans le cours d'eau a été prise en raison des coûts supplémentaires que ceux-ci auraient engendrés (environ Fr. 150'000.-) sans garantie de pouvoir lever toute incertitude relative aux points choisis pour réaliser les sondages potentiels. En effet, il n'est pas possible de deviner à l'avance où se situent les complications géologiques.

Les problèmes géologiques rencontrés sont de deux ordres :

- la présence de molasse a nécessité des travaux très importants pour mettre le cours d'eau à sec afin d'assurer la sécurité du chantier. Des méthodes spéciales ont dû être engagées. Cette molasse a également généré des coûts supplémentaires conséquents dans le cadre des terrassements, le coffrage et les volumes de béton nécessaires, notamment dans le seuil du barrage. Le dépassement du budget dû à la présence de molasse s'élève ainsi à Fr. 150'000.- HT ;
- deux karsts dans le seuil de la Grande Ecluse se sont ouverts sous le by-pass de la centrale après sa construction lorsque les palplanches de la première étape ont été retirées pour réaliser le seuil en rive Nord. L'eau de la Sorne s'est alors instantanément engouffrée sous le by-pass, déstabilisant l'ouvrage. Des travaux urgents de stabilisation ainsi que des adaptations du projet ont été nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage, notamment par la construction d'un seuil en amont de la centrale pour en assurer l'étanchéité. Ces travaux lourds de coffrage et bétonnage ont eu lieu dans le cours d'eau tout en garantissant la sécurité de la faune piscicole et la stabilité écologique générale. Le dépassement du budget dû à la présence de ces deux karsts s'élève à Fr. 160'000.- HT.

2.2. Inondations

Le chantier a subi deux inondations massives les 5 janvier et 2 mai 2015. Malgré un battage des palplanches protégeant le chantier à un niveau bien supérieur à la crue subie, l'eau de la Sorne a inondé celui-ci suite à l'effondrement de la rive Sud de la Sorne sur quelques mètres. Les négociations avec les assurances sont encore en cours à l'heure de la rédaction de ce message. Ne connaissant pas les indemnités définitives, le Conseil communal a décidé d'intégrer le montant total des dégâts subis dans la présente demande. Les remboursements obtenus permettront de réduire le dépassement présenté au Conseil de Ville. Les conséquences de ces deux inondations correspondent à Fr. 200'000.- HT.

2.3. Adaptations diverses du projet

Le projet a subi diverses adaptations principalement dues aux inondations, mais également suite à l'appel d'offres pour les équipements électromécaniques auquel seuls deux fournisseurs ont participé.

2.3.1. Adaptations dues aux inondations

Suite aux inondations du 2 mai 2015, Alcosuisse - qui exploite la station de pompage assurant la protection incendie de son site voisin de la nouvelle centrale hydroélectrique - a demandé la réalisation d'adaptations des aménagements extérieurs afin d'augmenter encore la sécurité par rapport aux mesures prévues dans l'octroi de la concession qui, à l'époque, avait fait l'objet d'un recours de sa part dans le cadre de la procédure d'octroi de concession de force hydraulique. Ces adaptations représentent un montant de Fr. 40'000.- HT.

2.3.2. Adaptations dues au concept électromécanique

Lors de l'appel d'offres public publié sur SIMAP en juillet 2014, deux fournisseurs y ont répondu, soit - pour un montant de Fr. 524'383.02 - la société EnEn SA de Moutier, représentant de Hydrohrom et - pour un montant de Fr. 964'294.59 - la société Premel SA. Elles sont totalement comparables et recevables. C'est donc naturellement la société EnEn SA de Moutier qui a été retenue. Après analyse du concept global et vu les expériences en matière de construction de microcentrales, EnEn SA a conseillé d'adapter le projet pour en optimiser l'exploitation ultérieure. Ces modifications ont trait notamment à la construction d'une fosse pour les bennes à déchets récoltés dans la Sorne, à la construction d'une vanne entre le canal d'alimentation de la turbine et le by-pass ainsi que la construction du by-pass à côté du canal d'alimentation de la turbine. Ces adaptations représentent un montant de Fr. 100'000.- HT.

Il est à noter que, malgré tous ces problèmes techniques, les entreprises et mandataires ont assuré tant la qualité que les échéances du chantier, puisque celui-ci ne connaît aucun retard, ce qui mérite d'être mis en évidence.

3. MONTANT DU DEPASSEMENT DE CREDIT

Le montant du dépassement de crédit se résume comme suit :

- problèmes géologiques dus à la molasse	Fr. 150'000.-
- problèmes géologiques dus aux deux karsts	Fr. 160'000.-
- inondations des 5 janvier et 2 mai 2015	Fr. 200'000.-
- adaptations des aménagements extérieurs	Fr. 40'000.-
- adaptations de projet électromécanique	Fr. 100'000.-
TOTAL HT	Fr. 650'000.-

Les dépenses actuelles au 3 novembre 2015 se montent à Fr. 1'323'464.19 HT. Le financement de ce dépassement se fera par voie d'emprunt dont la charge en intérêt et amortissement sera de Fr. 32'500.- par année en comptant un amortissement sur une durée de vie de 50 ans et un taux d'intérêt de 3 %.

La rentabilité de ce financement, aux débits normaux de la Sorne, reste garantie par le programme fédéral RPC (rétribution à prix coûtant), d'ores et déjà acquis dès octobre 2014, mais qui entrera logiquement en vigueur à la mise en service effective prévue cette année encore ou au tout début 2016.

4. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux, la Commission de gestion et de vérification des comptes et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite donc le Conseil de Ville à accepter le crédit supplémentaire et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2015 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux, de la Commission de gestion et de vérification des comptes et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit supplémentaire de Fr. 650'000.- HT pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Grande Ecluse est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 décembre 2015